

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÉSOLUTIONS NUMÉROS 20-517, 20-518, 20-519 ET 20-520

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020, le Conseil municipal a adopté les résolutions suivantes concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-517** permettant la délivrance d'une autorisation pour la construction de deux résidences bifamiliales jumelées, dont les cases de stationnement seront situées en cour avant au 5090, avenue Germain-Guillemette (lot 1 702 392), dans la zone d'utilisation résidentielle 10038-H-18.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-518** permettant la délivrance d'une autorisation pour l'occupation à des fins exclusivement résidentielles de l'immeuble sis aux 900-906, rue des Cascades (lot 1 439 292), situé dans la zone d'utilisation commerciale 6068-C-09.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-519** permettant la délivrance d'une autorisation pour l'entreposage de véhicules automobiles, à titre d'usage complémentaire, sur la propriété sise au 5520, rue Martineau (lots 1 700 584, 1 700 585 et 1 700 591), dans la zone d'utilisation industrielle 3086-I-11, et ce, pour une durée de validité de trois ans.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-520** permettant la délivrance d'une autorisation pour la construction de deux habitations multifamiliales comprenant six logements, une habitation multifamiliale comprenant huit logements et deux habitations multifamiliales comprenant 12 logements sur les lots 5 137 994, 5 137 995, 6 048 260 et 6 195 209 (rue des Seigneurs Ouest), dans la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 30 octobre 2020, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains, et toute personne intéressée peut les consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 11 novembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière